

Déclaration CGT prononcée à la Réunion des Organisations syndicales avec la DGPMA le 17 septembre 2024

Monsieur le Directeur, chers collègues

Cette réunion s'inscrit dans un contexte singulier qui n'en finit pas de révéler le moment de crise que nous traversons. Après des semaines sans gouvernement, des représentants de partis dont les orientations et projets politiques ont été battus dans les urnes à deux reprises, aux élections européennes et aux législatives, sont appelés à gouverner le pays.

Le Premier Ministre, Michel BARNIER, appartient à une famille politique arrivée en dernière position lors des derniers scrutins. Si les annonces d'austérité budgétaire générales résonnent et ne laissent rien augurer de bons pour le pouvoir d'achat, constatons que pour le maritime nous pourrions trouver un interlocuteur concerné. La CGT-Mer sera mobilisée pour la défense des missions et des personnels.

Nous avons été attentifs aux déclarations et signaux envoyés. En premier lieu, le message de Michel BARNIER affirmant « considérer désormais les organisations syndicales » annonce, espérons-le, la fermeture de la sinistre parenthèse désenchantée ouverte par Emmanuel MACRON en 2017 qui clamait « vouloir se passer des corps intermédiaires. »

- ✓ La CGT réclame en traduction des annonces un changement de portage visible de l'administration avec pour traduction immédiate, **l'arrêt de la répression antisyndicale.**
- ✓ Plus largement, la CGT attend un dialogue social effectif avec prise en compte des exigences des organisations syndicales.

Concernant la réunion de ce jour, un point sans effet sur le budget fait l'unanimité parmi les représentants du personnel : **le maintien du titre de Contrôleur des Affaires Maritimes dans le décret statutaire des catégories B** que la DRH exige de supprimer par convention et dogmatisme.

La CGT fait de ce titre un identifiant de mission, un marqueur d'activité professionnelle autant qu'un référant d'identité statutaire. Il s'agit là d'un point dur, d'une ligne rouge, d'un Rubicon.

La Direction Générale de l'Administration efface les professions et savoirs-faire partout où elle le peut pour passer d'une fonction publique de métiers à une fonction publique de carrière. C'est contraire à la logique de filière inscrite au sein des Affaires Maritimes.

Une telle invisibilisation mine la démarche d'attractivité des postes, elle ruine les efforts de développement d'une culture commune au sein de l'administration de la mer autant qu'elle contrevient aux actions engagées par AM 2027 de fidélisation des agents et compétences.

En l'absence d'identité professionnelle et de filière au sein de laquelle évoluer ... à quoi bon vouloir faire « carrière » dans le maritime ? **Les activités proposées ne sont alors plus des métiers mais se résument à des fiches de poste sans supplément d'âme, simples inventaires de tâches à réaliser.**

- ✓ **Le SNPAM-CGT s'oppose à cette pente funeste qui individualise, sape les résistances collectives, détruit les compétences et mine l'esprit de corps.**

Lycées Professionnels Maritimes (LPM)

Concernant les autres points à l'ordre du jour et en particulier le premier d'entre eux, les Lycées Professionnels Maritimes (LPM), la CGT interpelle l'administration.

- La rentrée 2024 se fait avec des effectifs d'élèves à la hausse, réjouissons-nous. La CGT s'interroge autant qu'elle s'inquiète : « côté RH, une adaptation de format est-il anticipé ? »
- Alors que le Rectorat Unique demandé par la CGT depuis plusieurs années peine à voir le jour, notre organisation demande la communication des agents affectés dans les LPM. Nous ne disposons plus de ces données depuis la rentrée 2021 !

Sans visibilité, comment anticiper et participer au prévisionnel quand déjà, les besoins exprimés ces dernières années en **infirmiers, documentalistes et autres postes sensibles** ... croissent avec les effectifs sans trouver réponse.

Le dispositif de "pacte" pour rémunérer les enseignants pour des missions supplémentaires, en plus de leur charge de travail déjà conséquente, est maintenu, nous dit-on.

- Quelles seront les nouvelles conditions ? Un bilan des missions effectuées l'année dernière a-t-il été réalisé ? Le cas échéant, la CGT demande une restitution pour en faire analyse.

- Où en est-on du déploiement des actions pour l'égalité garçons-filles dans les LPM ?

Des formations de sensibilisation sur le harcèlement et les VSS ont été proposées par le Service Social Maritime, c'est un premier pas, à généraliser, notamment pour améliorer les conditions d'embarquement des jeunes. Il faut encore monter en compétence et former les équipes des LPM. **La CGT demande la nomination de référents égalité avec du temps de travail dédié, dans l'ensemble des LPM.**

La CGT demande communication d'une synthèse sur l'obtention des prérogatives maritimes des élèves. La DGAMPA dispose-t-elle de chiffres nationaux à ce propos ? La donnée est capitale, en effet, plusieurs chantiers sont liés à ce sujet, notamment la réécriture des arrêtés sur les bac pro.

Enfin, dans les intérêts des professeurs et des élèves, la CGT vous demande la communication du calendrier de révision des différents diplômes maritimes, à commencer par le bac pro cultures marines.

Actualité maritime

L'actualité maritime a été marquée ces derniers mois par la mobilisation du secteur portuaire conduite par la CGT. En l'absence d'écoute de la DRH du ministère, les Officiers de Port et Officiers de Port adjoints se sont mobilisés, avec succès. Plus de 16 ports ont débrayé. Reste que la dernière mouture du décret statutaire publié, prévoit un niveau de recrutement à minima, pour ne pas dire au rabais, sans prise en compte des titres et brevets selon les règles de la Fonction Publique. Une fois encore le secteur maritime est traité au rabais.

La CGT le conteste. Notre organisation, à la pointe des intérêts des missions et des personnels, a porté cette question à l'arbitrage du Conseil d'État.

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers ont manifesté leur mécontentement à DIRM MEMN le 14 août dernier par un mouvement de grève. Le sujet n'est pas nouveau, en l'absence de recrutement, le recours aux contractuels est déployé, sans succès. Les conditions d'embauche proposées sont inférieures aux grilles du BTP, les candidats ne se précipitent pas et lorsque les personnels répondent aux offres d'emplois, soit les Directions ne les gardent pas, soit ils ne peuvent rester. Le manque de personnel rend les activités, déjà exigeantes par nature pour les personnels en place, plus pénibles et dangereuses. Il y a là un sujet d'urgence pour la CGT.

Pour les Patrouilleurs, les conséquences néfastes de la réorganisation nationale continuent de se faire sentir. Pour faire l'économie d'une dizaine d'ETP, le Directeur des Affaires Maritime a retenu un dispositif à effectif constant qui pourtant, dès l'épure, était voué à la paralysie. Toutes les organisations syndicales ont souligné, dès 2019, l'inadaptation de l'armement à 15 des navires hauturiers.

Si les résultats sont pires que ce qui était craint, nous ne pensons pas que l'administration répondrait par un projet qui met en danger les personnels.

Ainsi, pour pallier le manque d'effectif, la DIRM MEMN a tenté de faire passer un projet d'armement au rabais : 10 agents pour les missions d'inspection en mer. La réaction des syndicats et des personnels du Jeanne Barret démontre, s'il le fallait, l'inadaptation de ce projet lunaire aux réalités du terrain.

En conséquence, et pour couper court à toutes nouvelles velléités de réduction des effectifs, la CGT demande une uniformisation des effectifs, un passage immédiat à 16 agents pour toutes les bordées, comme promis par le passé, puis une montée progressive à 17 agents, est incontournable pour assurer l'ambition de la présence à la mer.

Nous serons amenés à discuter aujourd'hui du nouveau référentiel de formation pour les agents navigants des Affaires Maritimes. Si les problèmes d'effectifs ne sont pas étrangers à ce projet, le pragmatisme de l'administration ne doit pas occulter le besoin des agents pour l'acquisition et le maintien des compétences.

Si les personnels sortent partiellement de la qualification STCW, le nouveau plan doit leur assurer une formation suffisante sur le plan théorique et pratique. Sinon, le risque est grand d'avoir recours de manière encore plus systématique qu'aujourd'hui à des profils extérieurs qui eux, bénéficieront de formations de qualité. La CGT plaide depuis de longues années pour l'accompagnement des agents dans un parcours de carrière spécialisé au sein de la filière maritime. La formation en est l'outil indispensable.

Conclusion

Pour conclure la CGT a été attentive aux déclarations du Premier Ministre concernant l'adaptation du dispositif de retraite, notamment pour une meilleure prise en compte de la pénibilité.

Notre organisation a été le « fer de lance » des mouvements sociaux aux Affaires Maritimes de 2008 à 2012 qui se sont traduits, notamment, par l'élaboration des cadrages de travail au sein des Patrouilleurs des Affaires Maritimes, des Vedettes Régionales, des Centres de la Sécurité des Navires, des Unités Littorales des Affaires Maritimes et des services Cultures Marines. Nous avons porté et obtenus, les Indemnités de Sujétions Horaires jusque-là interdit aux personnels « Mer ».

Il est temps de faire le bilan, de parfaire le dispositif en matière de reconnaissance de la pénibilité et sujétions en particulier par l'extension et la bonification du service actif.